

## **II - L'ANTICIPATION DES MUTATIONS ECONOMIQUES**

<p style="text-align:center"><b>LES MUTATIONS ECONOMIQUES UNE APPROCHE VOLONTARISTE PAR L'ANTICIPATION ET L'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAL</b></p>
--

Lors de sa déclaration de politique générale du 8 juin 2005 puis à l'occasion de sa conférence de presse du 27 juillet dernier, le Premier ministre a demandé un renforcement significatif de nos capacités d'anticipation économique privilégiant une approche dynamique et offensive de la compétitivité.

C'est dans ce cadre qu'il a décidé la réforme du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIADT) qui voit ses compétences élargies pour devenir le Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires (CIACT). Cette transformation, qui résulte d'un décret publié le 13 octobre 2005, marque la volonté du Gouvernement de mener une politique dynamique en faveur du développement des territoires aux services de l'activité et de l'emploi.

Placé auprès du Premier ministre, le CIACT se prononce sur les objectifs de la politique nationale d'attractivité, de compétitivité et de cohésion des territoires. Celle-ci doit inciter les acteurs locaux à développer leurs atouts et leurs complémentarités, mais aussi conduire une action soutenue en faveur de l'anticipation et du traitement des mutations économiques et des territoires qui cumulent les handicaps comme en témoignent les actions conduites en faveur d'une meilleure couverture en haut débit et en téléphonie mobile.

Le CIACT s'appuie sur deux piliers :

- un pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques, qui mobilise les compétences et les services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie auquel est associé le ministère chargé de l'emploi ;
- une Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, issue du rattachement à la DATAR des missions assurées jusqu'ici par la Mission interministérielle sur les mutations économiques (qui sera dissoute).

➤ **LE POLE INTERMINISTERIEL D'ANTICIPATION ANIME PAR LE MINEFI**

Afin d'améliorer l'anticipation et l'accompagnement par les pouvoirs publics des grandes mutations des activités industrielles et de services, ce pôle, dont le secrétariat est assuré par la Direction générale des entreprises du MINEFI, coordonne les analyses de l'ensemble des administrations de l'Etat sur les évolutions économiques en cours et à venir, tant au niveau national, européen que mondial.

Il établit des perspectives à moyen et long terme sur les évolutions sectorielles et technologiques de notre économie qui représentent une opportunité ou une menace pour la compétitivité et le développement des entreprises, de l'emploi et des territoires. Il analyse également les conséquences des évolutions réglementaires ou normatives sur la compétitivité des entreprises.

En s'appuyant sur les compétences du ministère chargé de l'emploi et sur celle du ministère chargé de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, il a pour mission de définir les besoins futurs de formation et de recherche qui pourront être induits par les évolutions sectorielles et technologiques à venir.

Le pôle interministériel contribue à l'identification des secteurs, des métiers et des territoires pouvant, dans les cinq années à venir, subir des restructurations importantes ou être des accélérateurs du développement économique et de l'emploi.

➤ **LA DATAR, EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAL DES MUTATIONS ET DE LA COMPETITIVITE DES TERRITOIRES**

Au regard de ses nouvelles priorités et du nouveau contexte dans lequel elles s'inscrivent, le gouvernement a décidé de créer une Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) qui résulte de l'intégration au sein de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) des fonctions précédemment assumées par la Mission interministérielle sur les mutations économiques (MIME). La DIACT continuera donc à assumer les missions qui relèvent de la cohésion territoriale, de l'aménagement équilibré des espaces ruraux et urbains et de la mise en œuvre des politiques contractuelles entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Cette Délégation sera chargée de la coordination de l'anticipation des mutations économiques avec les services du ministère de l'économie et des finances qui suivent la situation des entreprises, en particulier le Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI). Elle assurera, comme le fait actuellement la DATAR, la préparation et la mise en œuvre des délibérations du CIACT.

La dimension nouvelle conférée à l'accompagnement des mutations économiques se traduit dans la structure même de la Délégation dont l'un des directeurs sera spécialement chargé de mettre en place, avant fin novembre, une équipe dédiée aux mutations économiques. A cette fin, une mission de préfiguration a été lancée sous l'autorité du délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

➤ **LE CIACT, UN RENDEZ-VOUS DESORMAIS REGULIER POUR LA PROSPECTIVE ET L'ANTICIPATION.**

Cette orientation soutenue en faveur de l'anticipation et du traitement des mutations économiques se traduira par la place qui lui est réservée dans l'activité du comité qui consacre désormais systématiquement un point de son ordre du jour à la prospective sectorielle à moyen et long terme en matière de mutations économiques.

A ce titre, lors de sa réunion du 14 octobre 2005 le Comité a entendu un exposé du ministre chargé de l'économie et de l'industrie et du ministre chargé de l'emploi.